



**Tourisme - Attribution de subventions**

**Rapport n° CP/2014/376**

**Service gestionnaire :**

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la commission permanente du Conseil Général l'attribution de subventions à divers organismes à vocation touristique au titre de leurs programmes d'actions pour 2014.

**1. L'OFFICE DE TOURISME DE STRASBOURG ET DE SA REGION (OTSR)**

L'Office de Tourisme de STRASBOURG et sa région (OTSR) a pour mission générale d'assurer l'accueil des touristes et des visiteurs ainsi que la promotion touristique de Strasbourg, sa région et plus largement l'Alsace.

Affiliée à la Fédération nationale des offices de tourisme (FNOT), ainsi qu'au Réseau des offices de tourisme d'Alsace (RESOT-Alsace), l'OTSR assure principalement les missions suivantes : la conception, réalisation et diffusion de toute documentation susceptible de contribuer à mieux faire connaître les atouts touristiques de Strasbourg et sa région ; la mise en œuvre de toute prospection et communication en France et à l'étranger tendant à favoriser le tourisme individuel et collectif à Strasbourg et sa région ; le montage et la commercialisation de produits touristiques afin de fidéliser les visiteurs et séduire de nouvelles clientèles.

La participation du Département au fonctionnement de l'association concerne sa contribution à l'information et à la diffusion aux visiteurs des documentations touristiques éditées par l'Agence de développement touristique du Bas-Rhin pour la promotion de la destination Alsace et des territoires bas-rhinois ainsi qu'à des collaborations opérationnelles avec l'Agence de développement touristique du Bas-Rhin.

Bilan 2013 et Perspectives 2014

En 2013, la fréquentation touristique a été satisfaisante. En effet, durant la saison estivale, Strasbourg et l'Alsace ont figuré parmi les destinations qui ont connu les meilleurs résultats en France. Il a toutefois été constaté que la baisse des dépenses moyennes des visiteurs s'est poursuivie. Les efforts visant à accroître les retombées économiques restent par conséquent une priorité. Deux actions phares ont ainsi été lancées au début de l'année 2014 : le premier marché de Noël de Strasbourg à Moscou qui s'est tenu pendant 14 jours jusqu'au 7 janvier dernier et qui a attiré environ 750 000 visiteurs ainsi que l'opération "Strasbourg Mon Amour" qui s'est déroulée du 7 au 16 février 2014 autour de la thématique de la Saint Valentin (*Strasbourg comme destination romantique*).

## Les temps forts 2014

Fort de ces constats qui rejoignent ses orientations stratégiques, l'OTSR a programmé bien d'autres actions pour 2014 en matière de promotion touristique et en faveur de l'accueil. En plus des salons grand public, workshops professionnels, accueils des médias, un accent particulier est mis sur : la poursuite du travail initié à l'occasion de l'ouverture des nouvelles lignes aériennes créées par l'Aéroport International de Strasbourg-Entzheim avec notamment VUELING et VOLOTEA ; les bassins de clientèle française ainsi que les marchés de proximité aisément accessibles ; les marchés émergents tels que la Russie, la Chine et l'Inde dont la progression se confirme d'année en année.

## Budget 2014 et contribution départementale

Le budget 2014 de l'OTSR s'établit à 3 831 000 € contre 3 614 019 € l'an passé, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2013. Il est alimenté principalement par les recettes propres (1 358 000 € contre 1 287 700 € en 2013), les cotisations des membres (125 000 €) et les subventions publiques (2 282 000, contre 2 059 375 € en 2013, dont 1 423 000 € pour la CUS et 525 000 € pour la Ville, soit + 5,4 %).

Un crédit de 40 000 € est inscrit au budget primitif 2014 du Département.

## **2. LE RELAIS DEPARTEMENTAL DU TOURISME RURAL DU BAS-RHIN (RDTR)**

Présidée par M. Paul SCHIELLEIN, le Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin (RDTR) a pour mission générale d'assurer le développement et la promotion des hébergements chez l'habitant (*gîtes ruraux et chambres d'hôtes*) dans le cadre des chartes qualité du réseau national "Gîtes de France et tourisme vert". Le mouvement est ainsi devenu un pionnier du développement durable pour le tourisme rural. Depuis sa création en 1974, le RDTR a su assurer le développement de son réseau, fort aujourd'hui de plus de 600 adhérents. Il contribue à son niveau à l'économie touristique régionale. Il propose ainsi un accompagnement permanent et des services performants aux nouveaux porteurs de projets et à ses adhérents.

## Eléments de bilan 2013

En 2012, les gîtes ruraux et chambres d'hôtes ont généré dans le Bas-Rhin plus de 300 000 nuitées représentant environ 9 M€ de dépenses indirectes. Une vingtaine de journées de formation pour les adhérents ont été organisées et un site internet mobile a continué à fonctionner d'une manière satisfaisante ([www.gites-de-france-alsace.mobi](http://www.gites-de-france-alsace.mobi)). L'état actuel du parc (*base catalogue*) est de l'ordre 660 gîtes ruraux, 111 structures proposant 320 chambres d'hôtes, 3 gîtes d'enfants, 13 gîtes d'étape et de séjour, 6 campings. Le nombre des adhérents est de 612.

## Projets 2014 :

Les actions prévues en 2014 se situent dans le prolongement des actions menées en 2013, principalement : la poursuite de la réalisation d'un catalogue des services pour les adhérents ; le développement des moyens de communication (*smartphone, réseaux sociaux, blog...*) ; l'évolution des supports de communication (*partenariat ADT67, Relais 68*) ; le programme d'animation dans les territoires ; le développement de l'"écotourisme" et de l'"oenotourisme" avec les labellisations "Oenotourisme-Gîtes de France" et "Vignobles et Découvertes".

## Budget 2014 et contribution départementale

Le résultat 2013 présente un excédent de 9 755 € pour des dépenses s'élevant à 326 958 € contre un excédent en 2012 de 1 901 € pour des dépenses s'élevant à 327 026 € (*effectif temps plein : 2,5*). Par ailleurs les produits sont stables dans la mesure où les cotisations représentent les rentrées principales à hauteur d'environ 208 000 €.

La subvention du Conseil Général du Bas-Rhin est proposée pour 2014 à hauteur de 50 000 € contre 86 400 € l'an dernier. Elle est ajustée aux capacités financières de l'association. Le partenariat avec le RDTR, et les coopérations opérationnelles avec l'ADT, feront l'objet d'échanges avec la nouvelle équipe dirigeante du RDTR qui devrait être mise en place à l'occasion d'une prochaine assemblée générale.

### **3. LE RESEAU DES OFFICES DE TOURISME D'ALSACE (RESOT)**

#### 1. Présentation de la structure

L'Association RESOT Alsace, dont le siège est à SELESTAT, est issue de la fusion intervenue en octobre 2006 de la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (FROTSI) et des deux Unions Départementales (UDOTSI) du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Cette association fédère 61 structures, dont 49 offices de tourisme (OT) et 12 syndicats d'initiative (SI) alsaciens, qui représentent près de 220 salariés. L'Association RESOT, dont l'effectif est de 6 agents (5,2 ETP), a arrêté son budget prévisionnel 2014 sur la base de ses missions statutaires et services qui se déclinent comme suit dans le prolongement des actions menées les années passées :

l'animation du réseau des OTSI : mise en œuvre de la stratégie "l'office de tourisme du futur" ; organisation des "rencontres du RESOT", du "Challenge de l'initiative" récompensant et valorisant chaque année les meilleures initiatives ; classement des OT ; conseil et assistance aux OT ; veille e.Tourisme ; mutualisation entre OT (*plate-forme de commercialisation Alsace, LEI, etc.*) ; réunions territoriales et ateliers de développement touristique avec l'ADT 67 ;

le système d'information touristique : le LEI, centre du système d'information touristique alsacien, rassemble, consolide et valorise toute l'information touristique recensée sur le terrain par les OT, l'AJA, les grands sites, etc. (*40 000 fiches*) ; saisie des informations par les prestataires sous le contrôle de l'office du tourisme ;

la démarche Qualité : sensibilisation des OT à la démarche Qualité (*assistance collective ou individualisée*) ; échanges d'expériences interrégionaux ; poursuite de la démarche Qualité interne du RésOT-Alsace ;

la formation professionnelle des OT : elle est garante de la professionnalisation des services rendus à la clientèle touristique et de l'amélioration de la qualité de l'accueil (*sensibilisation aux besoins de formation ; échanges interrégionaux ; partenariat avec l'ADT 67*) ;

les opérations thématiques :

Prise en compte de la dimension "accueil" des actions visant une fréquentation touristique ; la coordination de l'opération "Noël" ; le partenariat avec "Alsace Geocaching" ; l'oénotourisme ;

le réseau des animateurs numériques des territoires (ANT) : à ce jour, 35 ANT sont opérationnels dans les OT alsaciens. La couverture du territoire alsacien est cependant déséquilibrée. D'où le projet de créer un réseau des ANT d'Alsace afin de favoriser les échanges d'expérience, les bonnes pratiques et l'essaimage. Le RESOT se rapproche des deux ADT pour construire le projet.

## 2. Le partenariat avec l'Agence d'attractivité d'Alsace

Le partenariat avec l'Agence d'attractivité de l'Alsace, initialement envisagé sous la forme de coopérations institutionnelles et opérationnelles renforcées, prévoit l'intégration des personnels du RESOT dans la nouvelle agence régionale, à l'automne 2014. Le RESOT subsisterait en tant que structure avec ses propres instances de gouvernance et son budget.

## 3. Budget Prévisionnel 2014

Etabli sur la base des missions précitées, le budget prévisionnel 2014 s'élève à 515 000 €, en légère diminution par rapport à 2013 (528 800 €). Cofinancé par la Région et les deux Départements, le RESOT sollicite pour 2014 une participation départementale de 33 600 €, identique à celle de 2013. Un crédit de 33 600 € est inscrit à cet effet au budget primitif de 2013. La Région est sollicitée à hauteur de 311 100 €. Le Département du Haut-Rhin est attendu à hauteur de 15 200 €.

## **4. L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU CLUB VOSGIEN DU BAS-RHIN**

Créé en 1870, le Club Vosgien a eu pour vocation première d'ouvrir le Massif Vosgien au tourisme pédestre en aménageant un réseau de sentiers et en apportant d'autres infrastructures, telles les tours d'observation. L'objectif fondateur reste l'aménagement et l'entretien des sentiers ainsi que le jalonnement des circuits pédestres. D'autres activités se sont jointes à cette activité principale : une des plus importantes est l'organisation et l'encadrement des sorties (*plus d'une centaine de randonnées figurent au programme annuel*). Celles-ci vont de la simple promenade à la randonnée sportive. Pour assurer la fonction première de l'association, plusieurs sorties "Travaux" figurent au programme : la création et l'entretien des sentiers, le balisage, la pose de panneaux indicateurs, la pose de poteaux directionnels, la création et l'entretien des abris pour randonneurs, des tables d'orientation...

Par ailleurs, dans le cadre de la refonte du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), une convention de partenariat relative à l'échange et l'utilisation de données concernant les sentiers pédestres du Club Vosgien a été signée en août 2010. La propriété intellectuelle dont bénéficie le Club Vosgien sur "ses" sentiers y est expressément reconnue. La convention traite des droits concédés au Département en termes de numérisation, d'usage et de reproduction des tracés et des signes des sentiers pédestres. Les données numérisées permettront au Département de poursuivre la mise à jour du PDIPR.

Dans le cadre de ce travail, le Club Vosgien s'engage à vérifier les informations sur le terrain et de les transmettre au Département afin que ce dernier puisse actualiser et compléter les informations numérisées. Par ailleurs, le Club Vosgien porte assistance aux collectivités, notamment aux communes sollicitées par le Département dans le cadre de la refonte du PDIPR.

Les relevés concernent les sentiers de grande randonnée (*GR 5 Donon-Ballon d'Alsace, GR 53 Wissembourg-La Petite-Pierre, GR 534 Nancy-Strasbourg*) représentant près de 700 kms d'itinéraires jalonnés, 72 communes traversées, 63 propriétaires privés et 17 personnes morales dont l'ONF. Le Département soutient traditionnellement l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin, qui regroupe 44 sections locales, pour l'entretien et le balisage des sentiers de randonnées pédestres du Bas-Rhin ainsi que pour son accompagnement dans le cadre de la refonte du PDIPR.

Proposition : Un crédit de 28 800 € est inscrit au budget primitif 2014 comme l'an passé. Le budget prévisionnel de l'association s'établit à hauteur de 192 800 € au titre des travaux sur sentiers.

## 5. L'AJA-UES, Coopérative de Tourisme

L'Agence de tourisme Associatif (AJA) a été créée en 1989 (*sous la forme d'association*) de la volonté d'associations gestionnaires et/ou propriétaires de centres d'hébergement alsaciens à caractère socio-éducatif, sans but lucratif, de se regrouper. Depuis cette structure a évolué en société coopérative. L'AJA est devenue la première agence de tourisme associatif en animant un réseau de 17 centres en Alsace.

Chiffres clés en 2012 (source : Etude UNAT) :

- Chiffre d'affaire : 16 centres ont généré plus de 12 M€ de CA
- Emplois : 172 ETP (*équivalent temps plein*)
- 272 240 nuitées pour 17 centres, 59 065 vacanciers répartis sur 14 centres,
- Taux d'occupation : 43 % (*en moyenne sur 16 centres*)
- Dépense moyenne par nuitée : 56 € (*en progression de 2.7 % par rapport à 2011*)

Une convention d'objectifs sur 3 ans (*2013/2015*) entre AJA, le Conseil général du Bas-Rhin et la Région Alsace a été adoptée en juin 2012. Cette convention s'inscrit pleinement dans la Stratégie de Développement Touristique Alsace 2012/2014. La mise en place, dès 2013, d'une plateforme multiservices au profit des acteurs du tourisme associatif et solidaire permettent de mettre en œuvre les missions suivantes :

- Le développement de la promotion, la commercialisation et la communication : création d'un site Internet, brochures, flyers... ,
- L'ingénierie touristique : conception et développement de projets et de produits : séjours cyclo- touristiques, séjours itinérants, séjours linguistiques, séminaires...
- Le renforcement de la démarche qualité,
- La création d'un dispositif de gestion et d'appui au développement de ressources humaines (*formation, postes mutualisés...*)
- La création d'un "pôle solidarités",
- L'ingénierie des équipements : suivi, coordination et recherches de financement pour les rénovations et les investissements.

Proposition : Le budget prévisionnel 2014 s'élève à 820 380 € contre 832 936 € en 2013. La subvention du Conseil Général est attendue à hauteur de 19 200 € comme l'an passé.

Lors de sa réunion du 14 avril 2014, la Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme s'est prononcée favorablement sur l'ensemble de ces propositions de subventions. En cas d'accord, les crédits seraient imputables sur les enveloppes dont la situation est donnée ci-dessous :

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 15091                          | 65-6574-94      | 40 000,00 €                                      | 40 000,00 €                       | 40 000,00 €      |
| 15090                          | 65-6574-94      | 50 000,00 €                                      | 50 000,00 €                       | 50 000,00 €      |
| 15094                          | 65-6574-94      | 33 600,00 €                                      | 33 600,00 €                       | 33 600,00 €      |
| 15092                          | 65-6574-738     | 28 800,00 €                                      | 28 800,00 €                       | 28 800,00 €      |
| 22720                          | 65-6574-94      | 19 200,00 €                                      | 19 200,00 €                       | 19 200,00 €      |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions suivantes à différents organismes à vocation touristique au titre de leurs programmes d'actions pour 2014, à savoir :*

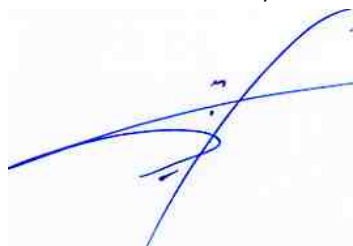
- 40 000 € à l'Office du Tourisme de Strasbourg et de sa Région (OTSR),
- 50 000 € au Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin (RDTR),
- 33 600 € au Réseau des Offices du Tourisme d'Alsace (RESOT),
- 28 800 € à l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin,
- 19 200 € à l'AJA-UES, Coopérative de Tourisme.

*Elle autorise par ailleurs son président à signer, le moment venu, les conventions financières correspondantes annexées à la délibération et établies conformément au règlement financier du Département.*

*Ces subventions seront versées selon les modalités prévues par lesdites conventions financières.*

Strasbourg, le 20/05/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL